

Le tabou des mineurs belges en Syrie

Une quinzaine d'enfants de djihadistes bloqués dans des camps kurdes préoccupent défenseurs des droits de l'homme et experts en sécurité. Le gouvernement fédéral préfère détourner le regard.

Ma fille doit réfléchir à ce qu'elle a fait et ensuite se repentir. Mais qu'est-ce que ces enfants ont à voir avec ça? Ne sont-ils pas innocents?" Rachma Ayad, une Limbourgeoise de 52 ans, aurait pu être une grand-mère comme les autres. Mais comme elle l'explique à la presse flamande, les deux petites-filles de cette habitante de Beringen présentent un profil peu banal. Maria (2 ans) et Sirin (4 ans) sont nées dans un territoire syrien contrôlé par l'État islamique. Les deux parents se sont fait la malle, au début des années 2010, pour rejoindre le califat. Les fillettes ne disposent pas d'acte de naissance officiel. Et sans pièces d'identité, les autorités belges ne délivrent pas de laissez-passer. Le père est mort. La mère purge une peine d'emprisonnement de dix ans en Turquie. En attendant, la famille loue un appartement dans la ville turque de Kayseri pour s'occuper des enfants. Les grands-parents ont fait comparer avec succès leur ADN avec celui des fillettes. *"Cela garantit à 99 % qu'il s'agit bien de nos petites-filles, mais l'État belge n'en tient pas compte"*, déplore la quinquagénaire, qui vient de citer en référé la Belgique.

La situation de la famille limbourgeoise ne représente pas un cas unique. Deux femmes belges de combattants de l'État islamique détenues dans un camp kurde au nord de la Syrie ont ainsi attaqué en justice l'État belge pour l'obliger à prendre en charge leurs enfants. En vain. La cour d'appel a confirmé en septembre le premier jugement: la Belgique a bien un devoir moral de faire venir ces enfants, mais aucune obligation légale. Les Kurdes ne disposent pas en effet d'un État reconnu.

Au total, 162 enfants de djihadistes belges seraient bloqués en Syrie ou en Irak, selon les services de renseignements. Parmi eux, à peine 13 ont plus de 12 ans. *"La grande majorité, on ne sait pas où ils sont. On peut supposer que beaucoup sont morts. On craint que d'autres soient orphelins et errent dans des no man's land. Dans les camps kurdes en Syrie, on parle d'une dizaine d'enfants"*, explique Thomas Renard, chercheur à l'Institut royal des relations internationales (Egmont). Bernard De Vos, délégué général aux Droits de l'enfant, doute aussi du chiffre de 162 enfants. *"Il biaise la discussion. La plupart sont morts ou dans la nature. Ceux dont on parle pour le retour sont dans des camps kurdes, ils sont une vingtaine."*

C'est en fait la fin du califat - dont les derniers combattants sont encerclés dans plusieurs poches de territoires - qui a marqué le début du dilemme pour les pays européens: faut-il faire revenir les mineurs belges bloqués en Syrie et en Irak? Le casse-tête mêle questions sécuritaires, logistiques, éthiques et morales. Les traités internationaux dont notre pays est signataire ne laissent pas de place au doute: tous les citoyens mineurs ont droit à une assistance et une protection. Mais certains enfants ne risquent-ils pas de représenter un danger pour → la société? Comment être sûr qu'ils soient belges? Faut-il les ramener avec ou sans leurs parents? Les différents observateurs du monde de la petite enfance et de la sécurité s'accordent: il s'agit de choisir entre le pire et le moins pire.

En décembre 2017, les autorités belges ont fait mine de trancher. Les enfants de moins de 10 ans recevront systématiquement un laissez-passer. Pour les autres, la décision se fera au cas par cas. Sauf qu'ils doivent se trouver dans une zone sûre, une ambassade ou un consulat. Et qu'il faut aussi un consentement du parent. Dans les faits, rien n'a bougé. Aucun enfant concerné n'est revenu depuis lors en Belgique. C'est qu'il est difficile pour un enfant de deux ans bloqué dans un camp syrien de se rendre à l'ambassade de Turquie... Le sort des adultes accompagnants lui non plus n'est pas tranché. *"On est dans une situation où le sort des enfants est vraiment imbriqué dans celui des adultes. Or, l'État belge ne veut pas s'en occuper. On a fait en réalité marche arrière dans ce dossier"*, explique Bernard De Vos.

Chaque jour qui passe voit se rapprocher le jour où ces enfants se retourneront contre leur pays d'origine.

La Belgique tancée par l'ONU

Au final, la Belgique ne possède actuellement aucune stratégie de retour cohérente et claire par rapport aux enfants de djihadistes. Un manquement qui préoccupe Fionnuala Ní Aoláin, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme: *"Il est nécessaire que des dispositions soient prises pour ramener ces enfants sur le territoire belge aussi rapidement que possible, étant donné les risques évidents pour la vie, la liberté de torture, les traitements inhumains et dégradants et autres violations des droits de l'homme qui découlent de leurs conditions de détention actuelles"*. De son côté, Bernard De Vos insiste: *"Il s'agit de mineurs qu'il faut considérer comme des victimes. Il faut les prendre en charge le plus tôt possible. Il semble en outre que les conditions de vie soient particulièrement précaires"*. Chaque jour de retard augmente les risques de troubles psychologiques, fait valoir pour sa part Brigitte Vanthournout, coordinatrice de SOS enfants-ULB au CHU Saint-Pierre, qui a déjà accueilli dans le passé des mineurs concernés.

Mais les arguments purement sécuritaires en faveur d'une évolution du dossier rendent d'autant moins compréhensibles l'inertie et l'hésitation du gouvernement fédéral. Ne pas agir, c'est prendre le risque de voir ces enfants se retourner plus tard contre leur pays d'origine. Telle est la conclusion d'un rapport publié en juillet dernier par Rik Coolsaet, spécialiste des relations internationales à l'UGent, et Thomas Renard. *"Depuis lors, la situation n'a pas beaucoup évolué. En Belgique, en France, au Canada ou encore en Angleterre, la question se pose de plus en plus. Mais les chiffres des retours ne bougent pas pour autant, explique ce dernier. En France, ils envisagent le retour des enfants sans les parents. C'est nouveau. On va voir dans quel sens va évoluer la Belgique."*

Le temps presse. Dans les montagnes syriennes, l'hiver arrive. Et puis surtout, les Kurdes menacent depuis des mois de relâcher leurs prisonniers. Lassés, ils pourraient bientôt joindre la parole aux actes. Or ces djihadistes et leurs enfants dans la nature, c'est évidemment loin d'être idéal, insiste le chercheur à l'Institut Egmont. Mais en Belgique, comme dans les autres pays européens concernés, l'opinion publique semble servir de boussole aux élus politiques sur le dossier. Et le sujet n'est pas populaire. Ainsi, pour Bernard De Vos, l'actuel blocage est désormais purement politique. *"Et je crains que les chances que cela s'arrange soient minces avec les élections qui approchent."* ✖

La solution parents admis

Pour Thomas Renard, le gouvernement pourrait déjà commencer par rapatrier les enfants des camps kurdes, avec leurs parents. *"On a mis en place en Belgique les outils visant à accompagner le retour des adultes. La Belgique peut gérer un si petit nombre de personnes"*, estime le chercheur. Six jeunes francophones de retour ont déjà été pris en charge par les services de l'aide à la jeunesse (AJ), suivant le schéma classique pour tout mineur en danger. La prise en charge débute souvent chez SOS Enfants. Les grands-parents ou les proches, plus rarement une famille d'accueil ou une institution, prennent ensuite le relais. Une fois sa peine purgée, la mère s'occupe ensuite de ses enfants, sous supervision constante. *"Si besoin, les services de l'Aj peuvent également faire appel à des spécialistes externes"*, complète le cabinet du ministre compétent, Rachid Madrane (PS).